

BURKINA FASO
UNITÉ – PROGRÈS – JUSTICE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**PROGRAMME TRIENNAL DE
CONVERGENCE
2002-2004**

[Novembre 2001]

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION	1
I. ESTIMATION DES PERFORMANCES ECONOMIQUES AU BURKINA FASO AU 31 DECEMBRE 2001	2
I.1 – SECTEUR REEL.....	2
I.2 – FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	3
I.2.1. Les recettes totales et dons.....	3
I.2.2. Les dépenses totales et prêts nets.....	4
I.2.3. Le déficit global et son financement	5
I.2.4 - La dette publique	6
I.3 – COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	6
I.4 – LA SITUATION MONETAIRE.....	7
I.5 SITUATION DES CRITERES DE CONVERGENCE A FIN 2001	7
II. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2002-2004	9
II.1 CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME	9
II.2. LES OBJECTIFS CENTRAUX.....	10
II.3. LES RECETTES.....	12
II.4. LES DEPENSES.....	14
II.5. L'ENDETTEMENT PUBLIC	15
II.6. LE SECTEUR EXTERIEUR.....	16
II.7. POLITIQUES ET STRATEGIES	17
II.7.1 Finances publiques	18
II.7.1.1 Recettes.....	18
II.7.1.2 Dépenses	19
II.7.2 Secteur réel.....	20
III. LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'AN 2002	21
CONCLUSIONS	23
ANNEXES.....	24

INTRODUCTION

Depuis la mise en œuvre des réformes structurelles, l'économie du Burkina Faso a connu un redressement important avec une réduction des déséquilibres budgétaires et la réalisation de performances au plan macro-économique notamment en termes de taux de croissance réels. Toutefois, l'impact de ces résultats sur le bien-être social de la population apparaît moins évident. C'est pour corriger cette tendance à la faveur des populations surtout les plus démunies que le Burkina a entrepris avec l'appui des partenaires techniques et financiers d'inscrire la lutte contre la pauvreté comme axe prioritaire de sa politique économique à travers l'élaboration en 2000 d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Cette nouvelle dynamique imprimée à la politique économique s'accommode avec les exigences nées des mutations internationales et sous-régionales dans le cadre notamment des processus d'intégration économique. En particulier avec l'UEMOA, il a été mis en place un dispositif de coordination des politiques économiques nationales, la surveillance multilatérale, visant le renforcement du cadre macro-économique et macro-financier et la réalisation de taux de croissance plus importants, condition de base pour une lutte efficace contre la pauvreté.

La surveillance multilatérale est un mécanisme communautaire de définition et de contrôle des politiques économiques entre les Etats membres. Elle permet d'une part, de rendre convergents les résultats et les politiques économiques et budgétaires des Etats membres et d'autre part, d'assurer la compatibilité des politiques budgétaires des Etats avec les exigences de la politique monétaire commune. Ainsi, elle vise à assurer la viabilité du cadre macro-économique des économies des Etats. Processus évolutif et dynamique, la surveillance multilatérale a franchi une importante étape avec l'adoption par la Conférence des Chefs d'Etat des pays membres de l'Union le 08 décembre 1999 d'un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.

La mise en œuvre de ce pacte nécessite pour les pays membres l'élaboration de programmes triennaux de convergence avec un rythme annuel de révision. La présente révision qui est faite sur la base des données disponibles à fin septembre 2001, consiste à adapter et à rapporter le programme initial sur la période 2002-2004.

La particularité de cette révision est qu'elle concerne deux périodes essentielles définies dans le pacte : la fin de la période dite de convergence fixée à fin 2002 et le début à partir de 2003 de la période dite de stabilité. Elle devrait aboutir au respect des objectifs communautaires à fin 2002.

L'articulation de ce programme triennal 2002-2004 sera faite comme suit : i) l'estimation des performances économiques à fin décembre 2001 ; ii) les objectifs et stratégies de convergence 2002-2004 ; iii) le programme de convergence pour l'année 2002.

I. ESTIMATION DES PERFORMANCES ECONOMIQUES AU BURKINA FASO AU 31 DECEMBRE 2001

En dépit de la fréquence des chocs exogènes qui ont marqué l'économie du Burkina Faso ces dernières années, les performances économiques enregistrées ont été quelque peu satisfaisantes. Les taux de croissance économiques enregistrés les cinq dernières années se sont régulièrement situés au-dessus de 5% sauf en 2000 où l'ampleur des chocs survenus a contraint l'activité économique à un important ralentissement avec un taux de croissance de 2,2%. Ces résultats sont certes appréciables mais ils se révèlent être insuffisants dans le contexte actuel marqué par la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Aussi, a-t-on décidé d'aller vers des ambitions plus audacieuses en matière de performances économiques avec des objectifs de croissance d'au moins 6% en moyenne pour les cinq années à venir. De plus, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la gestion budgétaire à travers des choix plus judicieux en matière de dépenses publiques.

I.1 – SECTEUR REEL

Sur la base des informations disponibles à fin septembre 2001, le taux de croissance économique attendu à fin décembre 2001 pourrait être de 6,0% contre une prévision de 5,3%. En effet, le PIB en volume passerait de 1143,2 milliards de francs CFA en 2000 à 1212,5 milliards de francs CFA en 2001. Ce résultat serait essentiellement une résultante des performances attendues au niveau du secteur primaire qui devrait connaître un important essor avec un taux de 8,8% contre un taux de -3,8% enregistré en 2000. Les autres grands secteurs de l'économie, quoiqu'en accroissement, seraient plutôt caractérisés par un léger ralentissement dû notamment au renchérissement de la facture pétrolière.

Les performances attendues au niveau du secteur primaire résultent des premières estimations des résultats de la campagne agricole 2001/2002. Selon ces estimations, la production céréalière de la présente campagne atteindrait 2 530 000 tonnes traduisant ainsi une hausse de 10,6% contre une baisse de 15,3% en 2000. Cette tendance à la hausse concernerait toutes les productions et plus particulièrement le sorgho, le mil et le maïs qui s'accroîtraient respectivement de 17,0%, 15,0 et 10,0%. La production du riz paddy connaîtrait également une hausse de 5,0%. Les productions attendues sont de 1 189 800 tonnes pour le sorgho, 834 700 tonnes pour le mil, 466 300 tonnes pour le maïs et 108 300 tonnes pour le riz paddy. Au niveau des cultures de rente, la production cotonnière enregistrerait une hausse importante de 44,9% avec une production record attendue de 400 000 tonnes en 2001. Cette performance s'expliquerait par les mesures d'incitation qui ont porté en particulier sur le relèvement des prix d'achat au producteur de plus de 9% et une amélioration des rendements à l'hectare de plus de 7%.

Sur la base de ces estimations, la contribution de l'ensemble du secteur primaire à la croissance du PIB réel en 2001 serait de 3,1% avec une valeur ajoutée en volume estimée à 426,1 milliards de francs CFA.

Le secteur secondaire connaîtrait un ralentissement avec 3,4% de croissance contre 7,6% en 2000 imputable à la quasi-totalité des composantes de ce secteur. En effet, les industries traditionnelles qui entrent pour plus de 60% dans la constitution de la valeur ajoutée de ce secteur enregistreraient une hausse modeste de 3,1% en 2001 contre 6,8% en 2000. De même, les industries manufacturières et les BTP modernes seraient en ralentissement en 2001 avec des taux d'accroissement respectifs de 3,5% et 4,7% contre respectivement 10,3% et 7,1% en 2000. Ce ralentissement serait directement lié d'une part à la baisse de la production agricole de la campagne 2000/2001, principal levier des activités de transformation locale et de l'artisanat et d'autre part à la fermeté du dollar et surtout à la tendance pernicieuse à la hausse du cours du pétrole enregistrée particulièrement pendant le premier semestre de l'année 2001.

Globalement, la valeur ajoutée du secteur secondaire ressortirait en volume à fin 2001 à 224,0 milliards de francs CFA et sa contribution à la croissance du PIB réel serait de 0,6% contre 1,4% un an plus tôt.

Quant au secteur tertiaire, il ne progresserait que de 4,1% en 2001 contre 5,6% un an plus tôt. Ce ralentissement serait le fait essentiellement des services marchands, principale composante de ce secteur avec une contribution de plus de 75% à la valeur ajoutée totale du secteur, et qui serait en progression seulement de 3,8% en 2001 contre 5,5% en 2000.

L'ensemble du secteur tertiaire enregistrerait en 2001 une valeur ajoutée en volume de 510,3 milliards de francs CFA et sa part de croissance à celle du PIB réel serait de 1,9%.

Au niveau des prix, le taux d'inflation moyen au 3^{ème} trimestre de l'année est de 5,4%. Ce taux, tout en étant relativement important n'entraîne cependant pas une remise en cause de l'objectif initial de moins 3,0% visé à fin 2001. En effet, les mouvements des prix qui caractérisent généralement le dernier trimestre de l'année particulièrement au niveau des prix des produits alimentaires pourraient ramener ce taux d'inflation dans la fourchette recherchée.

I.2 – FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

Sur la base des objectifs révisés en septembre 2001 du programme soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), les prévisions de recettes totales et dons hors initiative PPTE pour l'année 2001 se situeraient à 399,6 milliards de francs CFA contre 460,7 milliards de francs CFA de dépenses totales et prêts nets soit un déficit global base engagement de 61,1 milliards de francs CFA représentant 3,5% du PIB.

I.2.1. Les recettes totales et dons

Les efforts de mobilisation des ressources pour l'année 2001 devraient permettre d'enregistrer 399,6 milliards de francs CFA au titre des recettes

totales et dons soit 23,0% du PIB nominal. Cet objectif traduirait un accroissement de 9,8% par rapport aux résultats de fin 2000. Cette prévision s'appuie surtout sur l'hypothèse d'un bon recouvrement des recettes propres dont le montant prévu de 254,8 milliards de francs CFA (14,6% du PIB nominal) serait en hausse de 16,2% par rapport au montant enregistré en 2000. Ces prévisions sont globalement conformes à celles faites dans le programme pluriannuel 2001-2003 qui a retenu pour les recettes budgétaires un objectif de 14,3% du PIB nominal pour l'année 2001. Quant aux dons, ils devraient connaître une légère hausse de 0,1% avec un niveau de mobilisation prévu de 144,8 milliards de francs CFA.

Les recettes courantes devraient atteindre 254,4 milliards de francs CFA contre une réalisation de 219,3 milliards de francs CFA enregistrée en 2000, soit un ratio de 14,6% par rapport au PIB nominal. Cette prévision optimiste repose sur un objectif de recouvrement des recettes fiscales de 240,1 milliards de francs CFA contre 202,9 milliards de francs CFA en 2000. Cet objectif en matière de recouvrement des recettes fiscales devrait être atteint essentiellement grâce aux impôts sur les revenus et bénéfiques ainsi qu'aux taxes sur biens et services notamment la composante TVA. Le recouvrement des impôts sur les revenus et bénéfiques atteindrait 67,2 milliards de francs CFA, ce qui traduirait une hausse de 9,4% par rapport au résultat enregistré en 2000. S'agissant des taxes sur biens et services, elles devraient atteindre 121,5 milliards de francs CFA, en hausse de 24,4% par rapport à la réalisation de 2000. Le volet TVA viserait un niveau record de recouvrement de 90,2 milliards de francs CFA contre un montant de 61,8 milliards de francs CFA réalisé en 2000. Cet objectif a été révisé à la hausse à la suite de l'entrée en vigueur en avril 2001 de la nouvelle fiscalité sur les produits pétroliers dont l'une des conséquences est l'élargissement de la base taxable de la TVA. Les prévisions d'impôts sur le commerce extérieur, revues à la baisse avec désormais un montant de 44,0 milliards de francs CFA, enregistreraient néanmoins un accroissement de 15,3% par rapport au résultat enregistré à fin 2000.

I.2.2. Les dépenses totales et prêts nets

Les prévisions 2001 en matière de dépenses totales et prêts nets s'élèvent à 460,7 milliards de francs CFA. Ce montant qui représente 26,5% du PIB traduit une hausse de 8,2% par rapport aux réalisations de 2000. Par rapport au programme pluriannuel de convergence 2001-2003, le ratio dépenses totales et prêts nets sur PIB à fin 2001 serait supérieur d'environ 1,5 point de pourcentage. Cette hausse est imputable principalement aux dépenses courantes et dans une moindre mesure aux dépenses en capital.

Les dépenses courantes, programmées pour un montant de 215,1 milliards de francs CFA en 2001, connaîtraient ainsi un taux de croissance de 11,0%. Par rapport au PIB nominal, ce montant traduirait un ratio de 12,4% contre un objectif de 11,4% retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003. Cette situation serait la résultante de la tendance enregistrée au niveau des dépenses salariales (7,0%) en liaison avec la prise en compte de l'incidence de la nouvelle grille indemnitaire et de sa composante transferts et subventions (10,7%) imputable à la mise en œuvre des actions de lutte

contre la pauvreté. A cela, s'ajouterait l'incidence budgétaire de la transformation du statut de certaines structures administratives en établissements publics à caractère administratif (EPA) dont le nombre est passé de 46 en 2000 à 53 en 2001. Les sources de l'accroissement des dépenses courantes se trouveraient également au niveau des autres dépenses courantes regroupant les achats de biens et services et les intérêts de la dette publique. Ces dépenses qui ont été programmées pour 69,7 milliards de francs CFA enregistreraient une hausse de 20,8% par rapport au montant exécuté en 2000.

S'agissant des dépenses en capital, les prévisions révisées pour 2001 sont de 244,1 milliards de francs CFA soit une hausse de 6,7% par rapport à 2000. Elles représentent 14,0% du PIB nominal soit 2,0 points en pourcentage de plus que l'objectif retenu dans le programme pluriannuel de convergence. Cette évolution prévisionnelle serait le fait essentiellement de la composante financée sur ressources intérieures qui atteindrait 60,8 milliards de francs CFA en accroissement de 26,7%. La composante financée sur ressources extérieures, avec un niveau prévisionnel de 183,3 milliards de francs CFA connaîtrait un accroissement relativement faible de 1,4% par rapport au montant exécuté à fin 2000.

En résumé, les prévisions révisées en matière de dépenses pour l'année 2001 s'écartent légèrement des objectifs du programme de convergence du fait de la révision à la hausse des prévisions sur les dépenses en capital qui excèdent de 31,8 milliards de francs CFA l'objectif retenu dans ledit programme. Toutefois, elles apparaissent maîtrisés dans la mesure où les évolutions prévues restent bien contenues par rapport à celles imprimées aux recettes.

I.2.3. Le déficit global et son financement

Sur la base des données prévisionnelles, le déficit global base engagement à fin décembre 2001 connaîtrait une amélioration de 1,2% par rapport à celui réalisé à fin décembre 2000. Il serait de 61,1 milliards de francs CFA définissant ainsi par rapport au PIB un ratio de 3,5%, légèrement inférieur à la réalisation de fin 2000 qui est de 3,9%. Cette performance résulterait essentiellement d'un accroissement plus que proportionnel des recettes totales et dons par rapport aux dépenses totales et prêts nets. Cette tendance est aussi le résultat des actions de modulation désormais initiées en prévision d'éventuels dérapages au niveau de l'exécution budgétaire.

Le déficit global hors dons qui serait de 205,9 milliards de francs CFA connaîtrait une diminution de 0,3% par rapport à celui enregistré en 2000. Il représenterait ainsi un ratio de 11,8% du PIB nominal soit 1,2 point de pourcentage de moins que celui de l'année 2000.

S'agissant du solde budgétaire de base, les prévisions s'accordent sur un déficit de 21,1 milliards de francs CFA équivalent à 1,2% du PIB nominal. Ce résultat est meilleur à l'objectif de déficit retenu dans le programme pluriannuel de convergence qui est de 27,6 milliards de francs CFA représentant 1,6% du PIB nominal.

Il se dégagerait à fin 2001, un déficit base caisse de 61,1 milliards de francs CFA dont le financement devrait être entièrement couvert par des ressources extérieures.

I.2.4 - La dette publique

Selon les dernières estimations, l'encours total de la dette publique du Burkina serait de 1143,6 milliards de francs CFA en 2000 soit un taux d'endettement de 72,4%. Cet encours serait de 1193,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2001. Le ratio d'endettement serait alors de 68,6% contre un objectif de 61,2% retenu dans le programme de convergence 2001-2003. Cette divergence qui se dessine entre objectif et réalisation résulterait essentiellement de la variation des cours des principales devises dans lesquelles sont libellées les différentes composantes de l'encours de la dette publique du Burkina Faso en particulier celui du dollar. En effet, les cours de ces devises ont connu une variation comprise entre 5 et 12% en 2001.

Le service de la dette en 2001 serait de 74,1 milliards de francs CFA dont 18,0 milliards de francs CFA au titre du paiement des intérêts. Ce service représenterait 29,1% des recettes budgétaires contre 27,1% en 2000.

I.3 - COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Sur la base des prévisions, la balance commerciale pourrait connaître une détérioration en 2001. Le déficit passerait de 222,2 milliards de francs CFA en 2000 à 230,5 milliards de francs CFA en 2001. Cette évolution s'expliquerait essentiellement par la hausse de 10,6% des importations qui passeraient de 368,6 milliards de francs CFA en 2000 à 407,5 milliards de francs CFA en 2001 imputable aux importations des produits alimentaires (22,2%) en liaison avec le déficit d'offre de produits alimentaires enregistré en 2001 ainsi qu'à celles des biens d'équipement (15,3%). Quant aux exportations, elles seraient créditées également en 2001 d'une hausse relativement importante de 20,9% avec un montant estimé à 177,0 milliards de francs CFA. Cette reprise des exportations serait essentiellement le fait des exportations du coton qui, avec un total de 95,6 milliards de francs CFA en 2001, augmenteraient de 32,0% par rapport à 2000. Elle pourrait également être expliquée par une évolution favorable des termes de l'échange direct (10,4% en 2001 contre une baisse de 12,5% en 2000), consécutive à une variation plus que proportionnelle de l'indice des prix à l'exportation (11,3%) par rapport à celui des importations (0,8%).

Le taux de couverture des importations par les exportations enregistrerait une amélioration en passant de 39,7% en 2000 à 43,4% en 2001.

Au niveau de la balance des services, le solde déficitaire passerait de 72,6 milliards de francs CFA en 2000 à 80,0 milliards de francs CFA en 2001.

Les transferts sans contrepartie connaîtront un redressement timide de 0,7% en se situant à 85,8 milliards de francs CFA. Cette évolution serait le fait essentiel des transferts publics (19,0%). Quant aux transferts privés, ils seront encore en 2001 en baisse prononcée de 33,1% avec un flux attendu de 20,0 milliards seulement due à la conjoncture régionale peu favorable à ces transactions.

Le solde des transactions courantes qui en résulterait serait déficitaire de 238,6 milliards de francs CFA en dégradation de 6,7% par rapport à la situation enregistrée en 2000. Hors transferts officiels, le solde des opérations courantes serait déficitaire de 304,4 milliards de francs CFA représentant 17,5% du PIB nominal contre 17,7% en 2000.

Le compte de capital et d'opérations financières connaîtrait, quant à lui, une amélioration. Il ressortirait excédentaire de 219,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2001 contre 176,3 milliards de francs CFA en 2000.

Globalement la balance des paiements pourrait connaître une amélioration. Le déficit passerait de 37,8 milliards francs CFA en 2000 à 19,2 milliards de francs CFA en 2001.

I.4 – LA SITUATION MONETAIRE

L'évolution de la situation monétaire devrait se traduire à fin décembre 2001 par rapport à celle à fin décembre 2000 par des accroissements respectifs des avoirs extérieurs nets (39,0%) et de la masse monétaire (2,9%) et par une baisse du crédit intérieur (-10,7%).

A fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets s'établiraient à 174,9 milliards de francs CFA contre 125,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2000, soit une hausse importante de 39,0% imputable exclusivement à la Banque Centrale dont les avoirs extérieurs nets atteindraient 116,9 milliards de francs CFA soit plus du double (116,1%) de leur niveau de fin décembre 2000. S'agissant des banques de dépôts, elles enregistreraient une dégradation de leur position extérieure avec des avoirs qui en se situant à 58,0 milliards de francs CFA seraient en baisse de 19,1% par rapport à fin décembre 2000.

Les estimations portant sur le crédit intérieur à fin décembre 2001 seraient de 241,4 milliards de francs CFA traduisant une baisse de 19,3% par rapport à son niveau de fin décembre 2000. Cette baisse serait la résultante annoncée d'une baisse au niveau du crédit à l'économie et d'une amélioration de la position nette du gouvernement. En effet, la position nette du gouvernement passerait de 80,0 milliards de francs CFA en fin 2000 à 45,8 milliards de francs CFA à fin 2001 traduisant ainsi une amélioration de 42,8%. Quant au crédit à l'économie estimé à 195,6 milliards de francs CFA, il serait en baisse de 10,7% par rapport à son niveau de fin 2000.

Avec un niveau estimé à 422,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2001, la masse monétaire serait en accroissement de 2,9%. Cette hausse proviendrait essentiellement de la circulation fiduciaire.

I.5 SITUATION DES CRITERES DE CONVERGENCE A FIN 2001

Sur la base des estimations à fin septembre 2001, les résultats attendus en matière de critères de convergence seraient quasiment en phase avec les objectifs retenus dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003. Tous les objectifs à l'exception du ratio déficit extérieur courant sur PIB nominal seraient atteints. La situation se présente comme suit :

Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB : A fin décembre 2001, le solde budgétaire de base serait de -24,1 milliards de francs CFA définissant un ratio par rapport au PIB nominal de -1,2%, ce qui est conforme à l'objectif initial de -1,6% retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003.

Taux d'inflation annuel moyen : Les pressions inflationnistes enregistrées au cours des trois trimestres de l'année 2001 et qui ont abouti à un taux d'inflation de 5,4% à fin septembre 2001 sont dues au déficit d'offre en produits alimentaires sur le marché. Les perspectives de bons résultats de la campagne agricole 2001/2002 annoncent une détente des prix déjà perceptible sur les marchés. Cette tendance qui va probablement se renforcer au dernier trimestre de l'année 2001, pourrait ramener ce taux d'inflation à fin 2001 à un seuil acceptable voire compatible avec l'objectif retenu dans le programme de convergence 2001-2003, c'est-à-dire un taux inférieur à 3%.

Ratio d'endettement : Selon les estimations faites à fin septembre 2001, le taux d'endettement pourrait se situer à 62,3% au 31 décembre 2001, quelque peu supérieur à l'objectif retenu dans le programme pluriannuel de convergence actualisé qui est de 61,2% mais déjà en harmonie avec la norme communautaire de 70% maximum fixé pour fin 2002.

Arriérés de paiements : Comme les deux dernières années, le Burkina ne devrait pas connaître au cours de l'année 2001 d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs conformément aux engagements pris dans le programme de convergence.

En ce qui concerne les critères de second rang, les estimations faites pour fin 2001 s'accorderaient avec la plupart des objectifs retenus dans le programme pluriannuel de convergence actualisé 2001-2003.

Ainsi, pour un objectif de 38,9%, les données prévisionnelles permettent de dériver un ratio masse salariale sur recettes fiscales de 38,8% à fin 2001.

Le ratio investissements sur fonds propres rapportés aux recettes fiscales serait de 26,7% à fin 2001 pour un objectif de 26,3%.

S'agissant du taux de pression fiscale, les données estimées convergent vers une réalisation de 13,8%. Si cette prévision venait à se réaliser, elle constituerait une performance étant donné que le programme pluriannuel de convergence 2001-2003 avait retenu un objectif de 13,3%.

A l'opposé des évolutions estimées au niveau des autres critères qui convergeraient vers les objectifs retenus, le ratio solde extérieur courant rapporté au PIB nominal serait le seul critère dont la réalisation, serait en désaccord avec le plan de convergence retenu pour 2001-2003. En effet, pour un objectif de -13,7%, les réalisations attendues pourraient s'établir à -17,5%. La dégradation de ce ratio est intervenue au cours de l'année 2000 compte tenu des chocs exogènes qui ont entraîné une évolution défavorable des échanges extérieurs.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2002-2004

Comme précédemment souligné, les réformes structurelles entreprises depuis une dizaine d'années au Burkina avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au plan macro-économique. Les différents programmes mis en place ont régulièrement permis de maintenir l'économie burkinabé sur les sentiers de la croissance en particulier après la dévaluation du francs CFA intervenue en 1994. Le taux de croissance économique sur la période 1995-2000 a été en moyenne de 5,0% contre 2,4% au cours de la période 1990-1994.

Ces résultats qui sont à maints égards appréciables apparaissent cependant encore insuffisants dans le contexte actuel marqué par un engagement ferme du Burkina Faso d'inscrire au cœur de ses priorités la lutte contre la pauvreté mais aussi au regard des orientations de politiques économiques faites par les instances décisionnelles de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) qui recommandent des performances économiques annuelles en matière de croissance économique d'au moins 7,0% à partir de 2002. De plus, la mise en œuvre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité nécessite des efforts plus soutenus en vue du respect des objectifs communautaires notamment ceux arrêtés pour fin 2002. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de se fixer pour les trois années à venir des objectifs plus ambitieux en adéquation avec les enjeux futurs liés à la lutte contre la pauvreté et à la poursuite des efforts d'intégration entrepris notamment au sein de l'UEMOA.

Le présent programme de convergence est une matérialisation de la volonté des autorités du pays à respecter les engagements pris au sein de l'UEMOA notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité en vigueur depuis fin 1999.

Les objectifs expressément mis en évidence dans ce programme sont le respect des critères de convergence communautaires à l'horizon 2002 à travers la recherche de meilleurs résultats en matière de gestion budgétaire et de croissance économique.

II.1 CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME

Les objectifs macro-économiques poursuivis sur la période 2002-2004 restent quasiment les mêmes que ceux déjà indiqués dans le programme pluriannuels de convergence 2001-2003. Il s'agit d'abord, par la poursuite de l'assainissement du cadre macro-économique de créer les conditions favorables à la réalisation d'un taux de croissance moyen annuel du PIB réel d'au moins 6,0%. Cette croissance devrait résulter d'une contribution effective de tous les secteurs économiques mais elle reposera surtout sur le secteur primaire et le secteur tertiaire qui devraient connaître des accroissements respectifs moyens annuels de 5,8% et 5,9%. Le secteur secondaire devrait connaître également un essor annuel moyen de 7,1% mais l'importance de cet accroissement est limitée par la faiblesse du poids de ce secteur dans le PIB (18,5% en 2001).

L'évolution projetée des différents secteurs sur la période de convergence accorde plus de place au secteur primaire. Ce choix est dicté d'une part, par l'importance de la contribution de ce secteur à la formation du PIB (plus de 35,0% les dix dernières années) ainsi que la part de la population active qu'il emploie (plus de 80%) et d'autre part, par les meilleurs résultats attendus consécutifs à la multiplication des actions d'accroissement de la productivité qui ont cours en matière de fertilisation des sols, de retenues d'eau et de modernisation des méthodes culturales. A cela s'ajoute, la poursuite de l'aménagement des vallées en vue d'accroître la part des cultures de contre-saisons. Toutefois, les objectifs visés sur la période 2002-2004 ont connu une révision à la baisse par rapport à ce qui avait été indiqué dans le programme 2001-2003 pour tenir compte de la récurrence et de l'ampleur des chocs exogènes défavorables ressentis les deux dernières années.

Les objectifs macro-économiques s'articulent aussi autour d'une bonne performance dans la gestion des finances publiques en vue d'améliorer les soldes budgétaires. Pour parvenir à ces objectifs, les efforts de recouvrement et de limitation des pertes fiscales qui vont s'intensifier devront permettre un accroissement de près de 10,2% en moyenne l'an des recettes budgétaires. L'évolution des dépenses sera relativement contenue particulièrement au niveau des dépenses courantes qui ne pourront s'accroître en moyenne que de 4,6% par an pendant la période 2002-2004.

Evolution projetée du PIB et des secteurs économiques (En milliards de francs CFA)

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004
PIB nominal	1579,6	1740,3	1861,5	2021,5	2119,7
PIB réel (Base 100=1985)	1143,4	1212,5	1284,3	1363,9	1445,7
Valeur ajoutée du secteur primaire (En volume)	391,6	426,1	443,1	463,0	485,4
Valeur ajoutée du secteur secondaire (En volume)	216,7	224,0	245,3	266,3	282,2
Valeur ajoutée du secteur tertiaire (En volume)	490,1	510,3	546,3	581,6	614,8
Taux de croissance PIB réel	2,2	6,0	5,9	6,2	6,0

Source : IAP, Scénario central – fin septembre 2001

II.2. LES OBJECTIFS CENTRAUX

Après le déséquilibre important enregistré au niveau des opérations budgétaires au cours de l'année 2000 dû aux chocs exogènes défavorables, le gouvernement du Burkina Faso s'était engagé dans une politique de redressement afin de retrouver l'axe d'équilibre projeté dans le programme initial de convergence. Ainsi, les mesures de régulation déjà prises au cours de l'année 2000 ont été renforcées au cours de l'année 2001 avec le fonctionnement effectif du Comité de suivi de l'exécution budgétaire et de trésorerie dont le rôle essentiel est de veiller à l'adéquation du rythme d'engagement des dépenses publiques à celui des rentrées de recettes. Ces mesures semblent convaincre par leur efficacité. Aussi, le Burkina compte-t-il les poursuivre voire les renforcer au cours de la période 2002-2004

notamment dans le cadre d'un plan de renforcement de la gestion des dépenses budgétaire (PRGB). Elles seront accompagnées d'autres actions visant le relèvement des recettes. Ces actions s'articuleront autour de quatre objectifs principaux qui sont : l'amélioration de la maîtrise du tissu fiscal, l'amélioration des capacités de recouvrement, l'augmentation de la productivité des services de recouvrement et le renforcement de l'efficience globale du dispositif fiscal.

Sur cette base, le Burkina a retenu comme priorité le respect de tous les critères de premier rang à partir de l'année 2002. Les objectifs de convergence pour ces critères sur toute la période 2002-2004 ont même été inscrits en amélioration continue. Le critère clé, le ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal serait de 0,2% en 2002 et 2003 et 0,5% en 2004. Les autres critères seront également en phase avec les objectifs communautaires.

S'agissant des critères de second rang, le ratio investissement sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales est compatible avec la norme communautaire depuis 1997. Cette tendance sera toujours maintenue conformément aux exigences du pacte. Les objectifs varieront entre 23,9% en 2002 à 28,4% en 2004. Le profil du ratio masse salariale sur recettes fiscales sera être également compatible avec la norme communautaire, l'objectif retenu étant de 35,0% à fin 2002. Pour les deux autres critères de convergence c'est-à-dire le ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal et le taux de pression fiscale, le respect des normes communautaires à fin 2002 est quasiment impossible au regard de l'importance des écarts existant entre leurs profils actuels et les objectifs communautaires. Toutefois, le taux de pression fiscale connaîtra un accroissement significatif continu et évoluera vers la norme en passant de 14,6% en 2002 à 15,8% en 2004. De même, le profil du ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal devrait connaître une amélioration continue sur la période. Toutefois, l'impact persistant des chocs qui affectent régulièrement les échanges extérieurs ne milite pas en faveur d'objectif très ambitieux. Le ratio s'y rapportant devrait alors passer de -17,5% en 2001 à -15,7% en 2002, loin de l'objectif de -5,0% visé. A fin 2004, ce ratio devrait être de -12,8%.

Comme cela avait déjà été affirmé dans le programme de convergence 2001-2003, l'importance de l'écart existant entre l'objectif du ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal et la norme communautaire à fin 2002 associée est révélatrice des possibilités très limitées pour le Burkina de respecter à court voire à moyen terme ce critère.

Schéma d'évolution des indicateurs de convergence sur la période 2002-2004

Critères de convergence	Normes à fin 2002	2000	2001	2002	2003	2004
Critères de premier rang						
Ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal (En %)	Min 0	-1,4	-1,2	0,2	0,2	0,5
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) (En %)	Max 3	-0,3	3,0	3,0	3,0	2,6
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (En %)	Max 70	72,4	68,6	66,5	66,0	62,0
Arriérés de paiements (En milliards de FCFA%)	0	0	0	0	0	0
intérieurs (En milliards de FCFA%)	0	0	0	0	0	0
extérieurs (En milliards de FCFA%)	0	0	0	0	0	0
Critères de second rang						
Ratio masse salariale sur recettes fiscales (En %)	Max 35	43,7	38,8	35,0	33,6	32,3
Ratio investissements publics sur fonds propres rapportés aux recettes fiscales (En %)	Min 20	23,4	25,3	23,9	26,3	28,4
Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (En %)	Max -5	-	-	-	-	-
Taux de pression fiscale (En %)	Min 17	17,7	17,5	15,7	14,2	12,8
		12,9	13,8	14,6	14,9	15,8

Source : Elaboré à partir de sources diverses

Il importe d'indiquer que les objectifs ci-dessus sont compatibles avec l'ensemble des engagements pris par le Burkina Faso ailleurs notamment la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'application du programme conclu avec les institutions internationales et soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Ces objectifs incluent également le traitement du stock des concours monétaires de la BCEAO au Burkina et qui s'élevait à fin décembre 2000 à 35,7 milliards de francs CFA.

Les objectifs centraux retenus dans le présent programme relèvent d'un scénario de basse croissance. En effet, le mode de détermination a fait une place importante à l'impact des chocs récurrents (mauvaises conditions climatiques, impact négatif de la variation du cours du dollar et de celui du pétrole, baisse du cour du coton, baisse des transferts sans contrepartie surtout privés, etc.) que connaît l'économie burkinabé ces dernières années.

II.3. LES RECETTES

En vue d'atteindre les objectifs budgétaires centraux ci-dessus retenus, le Burkina Faso entend poursuivre les efforts de recouvrement afin de retrouver la tendance progressive vers l'équilibre budgétaire rompue en 2000

due à l'impact plus important que prévu de l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) depuis le 1^{er} janvier 2000 dans les pays membres de l'UEMOA. Selon de nouvelles estimations statistiques utilisant une hypothèse minimaliste, la perte des recettes due à l'application du TEC a atteint son plus haut niveau en 2000 avec un total de 23,1 milliards de francs CFA. La perte serait de 22,1 milliards de francs CFA en 2001. Sur la période 2002-2004, on assisterait à une diminution du volume de ces pertes qui ne seront plus que de 14,8 milliards en 2002, 8,0 milliards en 2003 et 4,5 milliards en 2004. Selon une autre estimation se basant sur la trajectoire des performances avant l'application du TEC, les pertes en recettes occasionnées par l'application du TEC seraient toujours dans une phase d'évolution accélérée. Selon cette estimation, les pertes qui étaient de 35,9 milliards en 2000 atteindraient 41,0 milliards de francs CFA en 2001. Sur la période 2002-2004, le cumul des pertes atteindrait 133,0 milliards de francs CFA avec un sommet de 49,3 milliards de francs CFA en 2004.

L'aggravation des pertes de recettes due au TEC est essentiellement provoquée par la non application uniforme dans tous les pays des mesures prises par l'UEMOA, notamment en matière des disponibles sur la règle de l'origine des marchandises.

Après une période émaillée de troubles et d'analyse de ces pratiques dommageables, des mesures ont été prises en vue de limiter cette évasion de recettes. Ainsi, les services ont été alertés et des mesures d'accroissement des capacités opérationnelles de ces services ont été prises. De même, au niveau de la fiscalité intérieure, le dispositif fiscal a été revu et des mesures nouvelles apparues nécessaires ont été prises en vue de faire face au défi lié à la participation du Burkina Faso au processus d'intégration sous-régionale. Les mesures visent non seulement l'efficacité fiscale mais également la limitation de l'évasion fiscale.

Ainsi, l'objectif en matière de recettes budgétaires au cours de la période 2002-2004 est de parvenir à un niveau de recouvrement d'au moins 16% du PIB. Le niveau de recouvrement devrait enregistrer un accroissement moyen de 11,3% sur la période, soit 289,9 milliards de francs CFA en 2002, 319,1 milliards en 2003 et 351,3 milliards en 2004. Ce résultat sera essentiellement imputable aux recettes fiscales dont le niveau de recouvrement devrait passer de 271,5 milliards de francs CFA en 2002 à 335,3 milliards de francs CFA en 2004, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,8%. Au niveau de ses composantes, les performances seront particulièrement attendues du recouvrement de la TVA avec un taux de progression annuel moyen de 13,3% et des impôts et taxes sur le commerce extérieur qui devraient de plus en plus retrouver sur la période un sentier normal (13,1% d'accroissement par an) après les baisses successives enregistrées depuis 1998 imputables à l'application des mesures de désarmement douanier et à l'application du TEC.

Evolution projetée des recettes totales et dons

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales et dons	363,9	399,6	442,0	461,7	488,9
Recettes totales hors dons	219,3	254,8	289,9	319,1	351,3
Recettes courantes	219,3	254,4	289,9	319,1	351,3
Recettes fiscales	202,9	240,1	271,5	301,4	333,3
Impôts sur les revenus et bénéfices	61,4	67,2	74,1	81,0	88,4
Taxes sur les biens et services	97,7	121,5	134,0	146,4	159,7
Impôts sur le commerce extérieur (hors TVA)	38,2	44,0	53,2	58,1	63,4
Recettes non fiscales	16,4	14,3	18,4	17,7	16,0
Recettes en capital	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
Dons	144,6	144,8	152,1	142,6	137,6
Dons courants	22,9	23,3	33,1	30,6	30,6
Dons en capital	121,7	121,5	119,0	112,0	107,0

Source: STC/PDES

S'agissant des dons, ils devront connaître une baisse moyenne de 1,6% par an pendant la période 2002-2004 et passeront de 152,1 milliards de francs CFA en 2002 soit 8,2% du PIB à 137,6 milliards de francs CFA en 2004 définissant par rapport au PIB nominal un ratio de 6,5%. Cette baisse serait essentiellement le fait des dons-projets.

Au total, sur la période 2002-2004, les recettes totales et dons devraient passer d'un niveau de 442,0 milliards de francs CFA en 2002 à 488,9 milliards de francs CFA en 2004 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 7,0%. Le ratio recettes totales et dons sur PIB nominal connaîtra une baisse essentiellement liée à celle de la composante dons et aussi au taux de progression du PIB nominal. Il sera de 23,7% en 2002, 22,8% en 2003 et 23,1% en 2004.

II.4. LES DEPENSES

L'une des principales orientations en matière budgétaire au cours des années à venir porte sur la recherche d'une plus grande efficacité au niveau de l'exécution des dépenses publiques. Pour ce faire les autorités ont, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des dépenses publiques, entrepris l'élaboration d'un plan de renforcement de la gestion budgétaire. Ce plan vise l'amélioration de la gestion de la dépense budgétaire, le renforcement de la transparence et l'accroissement de la responsabilité de l'administration en matière de gestion des dépenses budgétaires.

Dans un tel contexte, les objectifs en matière de dépenses publiques se devraient d'être rigoureux et orientés vers la réalisation des équilibres budgétaires. Ainsi pour la période 2002-2004, les dépenses publiques totales seront soumises à un rythme d'évolution inférieur à 3,0% par an. En termes absolus, les objectifs fixés en matière de dépenses totales et prêts nets seront de 465,3 milliards de francs CFA en 2002, 481,4 milliards de francs CFA en 2003 et 500,3 milliards de francs CFA en 2004. En termes relatifs, le ratio dépenses totales et prêts nets sur PIB nominal connaîtra une baisse de

plus d'un point de pourcentage sur la période en passant de 25,0% en 2002 à 23,7% en 2004. Les principales composantes des dépenses seront soumises elles aussi à un rythme d'accroissement modéré. Ainsi, les dépenses courantes progresseront en moyenne de 4,6% par an essentiellement sous l'impulsion des dépenses de salaires (5,2%), des dépenses de matériel (5,3%) et surtout des transferts courants (6,6%). Quant aux dépenses en capital, elles connaîtront une tendance à la baisse du seul fait de la composante financée sur ressources extérieures en liaison avec la baisse des dons-projets projetée. Elles sont programmées pour 246,6 milliards de francs CFA en 2002, correspondant à 13,2% du PIB nominal. Elles seront de 249,2 milliards de francs CFA en 2003 et de 257,2 milliards de francs CFA en 2004 soit 12,1% du PIB nominal.

D'une manière générale, la poursuite de la politique prudente en matière de gestion budgétaire associée aux mesures délibérées de rationalisation des dépenses publiques devraient permettre d'améliorer les indicateurs budgétaires. En effet, sur la période retenue, le taux de progression annuel moyen des dépenses totales et prêts nets qui est de 2,8% est de loin inférieur à celui des recettes totales et dons (7,0%).

Evolution projetée des dépenses totales et prêts nets

ANNEES	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses totales et prêts nets	425,7	460,7	465,3	481,4	500,3
Dépenses totales	422,6	462,2	468,3	484,4	503,3
Dépenses courantes	193,8	215,1	221,7	235,2	246,1
Salaires et traitements	87,1	93,2	95,0	101,4	108,4
Transferts courants	46,8	51,8	55,8	59,8	62,8
Autres dépenses courantes	57,7	69,7	71,6	74,0	74,9
* Charges de la dette	16,6	18,0	17,8	16,0	14,6
Dépenses en capital	228,8	244,1	246,6	249,2	257,2
Sur financement interne	48,0	60,8	65,0	79,4	95,2
Sur financement externe	180,8	183,3	181,6	169,8	162,0
Transferts en capital	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	3,1	-1,5	-3,0	-3,0	-3,0

Source : STC/PDES

II.5. L'ENDETTEMENT PUBLIC

L'encours total de la dette public devrait passer de 1143,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2000 à 1193,8 milliards de francs CFA à fin 2001 soit une hausse de 4,4%. Cette hausse serait imputable à la dette bilatérale dont l'encours enregistrerait une hausse de 27,4% pour se situer à 143,5 milliards de francs CFA. L'encours totale de la dette extérieure serait en hausse de 9,5% à fin décembre 2001 avec un objectif de 1140,2 milliards de francs CFA. Quant à la dette intérieure, son encours serait de 53,7 milliards de francs CFA à fin 2001 contre 102,1 milliards de francs CFA en 2000.

Avec ces objectifs ci-dessus indiqués, le ratio d'endettement se situerait à 68,6% à fin décembre 2001 excédant ainsi de 7,4 points de pourcentage l'objectif retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003.

Au cours des trois années à venir, les objectifs en matière de dette publique visent une baisse progressive du taux d'endettement en moyenne d'environ 2 points de pourcentage par an. En effet, le taux d'endettement qui serait de 68,6% en 2001, passerait de 66,5% en 2002 à 62,0% en 2004.

Ces objectifs pourraient être revus à la baisse en fonction de la célérité avec laquelle les mécanismes d'allègement de la dette prévus au titre de l'initiative PPTE renforcée seraient mis en place. Malheureusement, peu d'engagements pris par les créanciers pour permettre la mise en œuvre de ces mécanismes d'allègement se sont traduits dans les faits. Il ressort de façon générale que des difficultés réelles d'ordre administratif restent encore à surmonter pour traduire dans les faits ces engagements.

II.6. LE SECTEUR EXTERIEUR

Les traits dominants des échanges extérieurs du Burkina Faso restent la faible diversification et les capacités d'offre limitées des exportations. Constitué pour la plupart de produits de base notamment le coton et l'élevage qui y occupent plus de 75%, le secteur des exportations est constamment sous l'influence négative des chocs exogènes particulièrement ceux liés à la baisse des cours des matières premières et au retournement très fréquent de la conjoncture sur le marché de ces produits.

Depuis 1996, la récurrence des chocs notamment l'instabilité et la baisse des cours des principaux produits d'exportation (coton, or) a été à l'origine de l'aggravation du déficit de la balance commerciale du Burkina Faso. Ce déficit est passé de 168,8 milliards de francs CFA en 1996 à 222,2 milliards de francs CFA en 2000 soit un rythme de dégradation de 20,4% par an. Il serait de 230,5 milliards de francs CFA en 2001. L'aggravation du déficit commercial est la résultante d'une progression trop rapide des importations (9,4% en moyenne par an) par rapport à celui des exportations (2,7% en moyenne par an). Sur la période 1996-2000, les exportations ont été caractérisées par un taux d'accroissement faible et de surcroît irrégulier. A l'opposé, les importations ont progressé régulièrement avec des taux de croissance variant entre 3,1% et 25,7%, exceptée l'année 1999 où une baisse de 4,5% a été enregistrée.

Pour la période 2002-2004, les évolutions attendues marqueraient une nette amélioration. Le déficit de la balance commerciale passerait en effet de 230,5 milliards de francs CFA en 2001 à 204,3 milliards de francs CFA en 2004. Cette évolution résulterait principalement d'une bonne reprise des exportations qui passeraient d'une valeur de 177,0 milliards de francs CFA à 226,3 milliards de francs CFA sous l'impulsion essentielle du coton et des produits d'élevage dont les sous-secteurs connaissent présentement des mesures de réorganisation et d'incitations productives. Entre 2002 et 2004, les exportations devraient enregistrer un taux d'accroissement moyen annuel de 8,6% contre 1,9% pour les importations.

Le solde déficitaire de la balance des services connaîtrait globalement une légère amélioration au cours de la période. Il sera de -82,1 milliards de francs CFA en 2002, -83,6 milliards de francs CFA en 2003 et de -81,8 milliards de francs CFA en 2004. La balance des biens et services déficitaire

de 310,5 milliards de francs CFA en 2001 connaîtra une amélioration avec un objectif de -286,1 milliards de francs CFA en 2004.

Malgré la conjoncture internationale et sous-régionale défavorable, les transferts courants sans contrepartie sur la période 2002-2004 devront connaître une hausse régulière allant de 5,7% en 2002 à 7,0% en 2003 et 10,1% en 2004. Les objectifs retenus sont de 90,9 milliards de francs CFA en 2002, 97,3 milliards de francs CFA en 2003 et 107,1 milliards de francs CFA en 2004. Cette évolution sera essentiellement imputable aux transferts publics.

En conséquence, le déficit de la balance des transactions courantes connaîtra une amélioration en passant de 238,6 milliards de francs CFA en 2001 à 190,1 milliards de francs CFA en 2004. Hors transferts officiels, le déficit sera de 291,6 milliards de francs CFA en 2002, ce qui définit par rapport au PIB nominal un ratio de -15,7%. D'un niveau projeté de -286,2 milliards de francs CFA en 2003 soit 13,9% du PIB, il passerait à -270,5 milliards de francs CFA (-12,8% du PIB) en 2004.

Globalement la balance des paiements devrait connaître une amélioration au cours de la période 2002-2004. Le solde global devra passer d'un déficit de 25,8 milliards francs CFA en 2002 à un excédent de 10,2 milliards de francs CFA en 2004.

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004
Balance commerciale	-	-	-	-	-
	222,2	230,5	213,0	210,8	204,3
Exportations fob	146,4	177,0	204,7	213,4	226,3
Importations fob	368,6	407,5	417,7	424,2	430,6
Balance des opérations courantes	-	-	-	-	-
	223,6	238,6	217,3	208,9	190,1
Balance des opérations courantes hors transferts officiels	-	-	-	-	-
	278,9	304,4	291,6	286,2	270,5
Balance des capitaux et des opérations financières	176,3	219,4	191,5	204,0	200,3
Balance globale	-37,8	-19,2	-25,8	-4,9	10,2

Source : BCEAO

II.7. POLITIQUES ET STRATEGIES

Le Burkina Faso qui attache de l'importance à l'intégration régionale engagera des stratégies de politique économique pour une véritable insertion dans l'Union. Il s'agit notamment, dans la mesure du possible et tout en restant cohérent avec les objectifs des autres programmes, du respect de l'ensemble des critères de convergence. Il s'agit également de parvenir à une réduction significative de la pauvreté. Les stratégies et mesures seront axées aussi bien sur les finances publiques que sur le secteur réel notamment le secteur productif.

II.7.1 Finances publiques

L'objectif du gouvernement est d'accroître le niveau des recettes et de contenir les dépenses courantes de l'Etat afin de consacrer davantage de ressources aux investissements publics et à l'amortissement de la dette.

II.7.1.1 Recettes

Pour accroître les recettes budgétaires, le gouvernement poursuivra son effort de collecte de la TVA par le renforcement des actions de contrôle y relatives et par la mise en œuvre de mesures vigoureuses de réduction drastique des exonérations pour arriver à terme à leur suppression.

Dans le but d'élargir l'assiette fiscale, des réformes visant à la formalisation des secteurs d'activités réfugiés dans le secteur informel et à l'intégration dans le champ de la fiscalité de certaines opérations du secteur tertiaire seront mises en œuvre au cours de l'année 2002. Ces mesures seront renforcées à travers d'autres visant un meilleur recouvrement.

La fraude et l'évasion fiscale étant causes de déperditions importantes de recettes budgétaires, des mesures nouvelles introduites déjà dans la loi de finances – gestion 2001 ont été renforcées et intégrées dans le projet de loi de finances - gestion 2002. Il s'agit notamment :

- du développement d'ici fin 2003 de la gestion informatisée de l'impôt à travers le recensement régulier des contribuables pour la mise à jour des impositions, la détection des nouveaux assujettis et la formation permanente des agents. Préconisé depuis quelque temps déjà, le recensement des contribuables a connu un élan véritable au cours de l'année 2001. Cette action a permis de limiter la perte potentielle des recettes due à la fraude d'environ 25 milliards de francs CFA en 2001.
- de l'amélioration des capacités de recouvrement par la poursuite de la formation des agents aux techniques de contrôle sur pièces et l'accroissement du nombre de brigades de vérification, la spécialisation de certaines d'entre elles, l'élaboration des monographies professionnelles, la création de nouvelles brigades de vérification, l'augmentation du nombre d'équipes et le renforcement des contrôles ponctuels dès 2002 ;
- la mise en œuvre de contrôles internes et l'amélioration du cadre d'accueil ;
- l'augmentation de la productivité des services par la modernisation des méthodes et procédures de travail, la formation du personnel, l'encadrement, le suivi et le contrôle des services ;
- le renforcement de l'efficacité globale du dispositif fiscal par la poursuite de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière de fiscalité intérieure, la rationalisation des attributions des services fiscaux en matière d'administration de l'impôt, la fiscalisation progressive des secteurs d'activité non encore appréhendés par l'impôt et la sensibilisation et l'information du public

Des actions visant le renforcement de l'efficacité des administrations douanières sont également entreprises notamment la poursuite de

l'informatisation des offices et le renforcement de ces capacités des services. Toutes ces mesures permettront de lutter efficacement contre la contrebande et la fraude. Il a été procédé aussi à la création de nouvelles brigades mobiles, d'une brigade spéciale à l'aéroport comportant des subdivisions et des cellules de contrôle différées dans les directions régionales au cours du 3^{ème} trimestre 2001. Le but rechercher à travers ces nouvelles structures étant de :

- renforcer la lutte contre la fraude ;
- contrôler la destination privilégiée des marchandises ayant bénéficié d'exonération en vue de lutter contre le détournement des marchandises importées vers d'autres utilisations autres que celles pour lesquelles la franchise a été accordée ;
- contrôler les marchandises ayant bénéficié d'un régime suspensif, en particulier les entrepôts fictifs, des admissions temporaires et les entrepôts industriels ;

II.7.1.2 Dépenses

En matière de dépenses publiques, des efforts importants ont déjà été consentis dans le sens de contenir les dépenses de fonctionnement de l'Etat et d'accroître les dépenses d'investissements. Ces efforts devront se poursuivre afin de permettre une amélioration de l'efficacité de la gestion financière de l'Etat. Dans le sens d'accroître l'efficacité de l'exécution des dépenses publiques, le Gouvernement a autorisé une revue des dépenses publiques. Cette revue a été déjà effectuée sur les dépenses réalisées dans les domaines sociaux notamment l'éducation et la santé. Les dépenses d'investissement public sont également concernées par cette réalisation avec pour objectif important la détermination des causes de la faible productivité de l'investissement (ICOR selon les estimations faites varie entre 6,5 et 8,5). L'amélioration de la gestion administrative et salariale des agents publics recherchée à travers la conception et l'opérationnalisation du fichier unique Fonction Publique - Service de la Solde permettra une maîtrise des dépenses de personnel et un accroissement de la qualité des prestations de services publics.

Dans le but d'accroître la maîtrise des dépenses publiques, le Gouvernement burkinabé a imposé la logique du budget-programme comme base d'élaboration des prévisions de recettes budgétaires à partir du budget 2002. Les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) introduire une base stratégique dans la préparation budgétaire ; (ii) produire un budget consolidé, qui contiendrait toutes les dépenses récurrentes et en capital, financées localement ou par les bailleurs ; (iii) porter l'attention sur la performance des secteurs dépensiers et mesurer l'efficacité des ressources utilisées et (iv) introduire une perspective triennale dans laquelle les secteurs/départements élaborent et insèrent leurs plans.

La composition des dépenses continuera à privilégier les secteurs sociaux prioritaires, en particulier l'éducation et la santé. Au niveau de ces deux secteurs, des études ont été réalisées en 2001 dans l'objectif d'accroître l'efficacité et l'impact positif des dépenses publiques. Cette recherche de

l'efficacité et de l'impact positif des dépenses publiques est un objectif permanent particulièrement réaffirmé pour les cinq années à venir car elle constitue l'une des clés de la réussite des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

La recherche d'une plus grande efficacité de l'action budgétaire notamment le volet dépenses, une réflexion interne a été engagée en 2001 en vue d'établir un diagnostic complet des réformes entreprises dans le domaine des finances publiques. Cette réflexion devra permettre aussi d'identifier les mesures complémentaires nécessaires pour accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation des gestionnaires dans le cadre d'un plan de renforcement de la gestion budgétaire (PRGB). En appui à cette initiative, une étude sur l'obligation de rendre compte (CFAA) a été engagée avec le soutien de partenaires techniques et financiers. Le but recherché par le CFAA est d'évaluer et de diagnostiquer le processus de gestion budgétaire dans le but de garantir l'effectivité de l'utilisation des ressources octroyées.

II.7.2 Secteur réel

L'objectif du gouvernement est d'accroître le niveau de production et de compétitivité de l'économie. Dans ce sens, les actions visent une plus grande libéralisation de l'économie, un soutien renforcé à la production et une maîtrise de l'évolution des prix à la consommation à travers une politique budgétaire prudente et une facilitation de l'approvisionnement.

Le processus de privatisation des entreprises publiques sera alors poursuivi et des actions seront entreprises en vue de la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé notamment par :

- le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (C.N.C.C). La mise en œuvre de cette mesure devrait être achevée à fin 2001. Les textes réglementaires qui ont été revus ont été adoptés en Conseil des Ministres ;
- la poursuite de la simplification des formalités de commerce, d'investissement et de création d'entreprises ;
- la coordination de la production et de la diffusion des informations économiques et commerciales ;
- la dynamisation des structures d'appui au secteur privé ;
- le renforcement du système judiciaire.

Le gouvernement entend également engager des mesures de renforcement du secteur agricole, principal pilier de la croissance économique et principal secteur d'emploi et de revenus. Elles viseront principalement le développement du marché en milieu rural, la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage, la gestion durable des ressources naturelles, la restructuration des services agricoles et de l'élevage afin de favoriser les initiatives privées et la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole. A cet effet, les actions de sensibilisation en matière de conservation des eaux et des sols sont inscrites pour le long terme et portent sur la création de sites anti-érosifs, l'amélioration de la fertilité des sols à travers une utilisation plus accrue de la fumure organique avec la création en vue

de 50 000 fosses fumières. D'autres actions à entreprendre permettront d'appuyer les producteurs de riz dans le sens de l'accroissement des rendements et de la compétitivité de la production animale, notamment par :

- la sélection et l'amélioration génétique du cheptel ;
- le développement de l'élevage à cycle court ;
- l'amélioration de la technicité du secteur ;
- la promotion des industries de soutien à l'élevage ;
- et l'aménagement, la viabilisation et le développement des trois zones pastorales (zone de naissance, zone de réélevage et zone d'élevage intensif associé aux cultures végétales).

L'accroissement du niveau de production et de compétitivité de l'économie nationale requiert la mise en œuvre de politiques de soutien aux secteurs de production. Il s'agit essentiellement des secteurs de télécommunication, de l'énergie, de l'eau et des transports. Les actions envisagées dans ces domaines visent à faciliter l'accès de ces services par le plus grand nombre. Ainsi :

- En matière de télécommunication, il s'agira de réduire les coûts des services de télécommunication, notamment la poursuite de la libéralisation du secteur et l'accroissement de la couverture du territoire par les services de télécommunication. Deux opérateurs privés dans le domaine de la téléphonie mobile ont déjà obtenu un agrément et sont opérationnels depuis janvier 2001.
- Dans le domaine de l'énergie, les actions consisteront à : (i) assurer une meilleure couverture énergétique du pays (ii) libéraliser le secteur ; (iii) poursuivre le processus d'interconnexion avec les pays voisins ; (vi) mettre en œuvre les mesures de réduction du prix du KWH.

III. LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'AN 2002

En l'an 2002, la synthèse des objectifs se présente comme résumée dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des projections sur l'année 2002

	2001	2002
CRITERES DE PREMIER RANG		
Ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal	-1,2	0,2
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	3,0	3,0
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	61,7	57,5
Arriérés de paiements intérieurs	0,0	0,0
extérieurs	0,0	0,0
CRITERES DE SECOND RANG		
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	38,8	35,0
Ratio investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales	25,3	23,9
Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal	-17,5	-15,7
Taux de pression fiscale	13,8	14,6
RECETTES TOTALES ET DONNS		
Recettes totales et dons	399,6	442,0
Recettes totales HD	254,8	289,9
Recettes courantes	254,4	289,9
Recettes fiscales:	240,1	271,5
Recettes non fiscales	14,3	18,4
Recettes en capital	0,6	0,0
Dons	144,8	152,1
DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS		
Dépenses totales et prêts nets	460,7	465,3
Dépenses totales	462,2	468,3
Dépenses courantes	215,1	221,7
Salaires et traitements	93,2	95,0
Dépenses en capital	244,1	246,6
Sur financement interne	60,8	65,0
Transferts en capital	3,0	0,0
Prêts nets	-1,5	-3,0
BALANCE DES OPERATIONS COURANTES		
Balance commerciale	-230,5	-213,0
Solde courant extérieur	-238,6	-217,3
Solde courant extérieur hors dons	-304,4	-291,6
Solde global	-19,2	-25,8
LE PRODUIT INTERIEUR BRUT		
PIB nominal	1740,3	1861,5
PIB réel (Base=1985)	1212,5	1284,3
Taux de croissance du PIB réel	6,0	5,9

Source : Elaboré à partir des sources diverses

CONCLUSIONS

L'économie du Burkina Faso a été perturbée ces dernières années par des chocs exogènes qui ont freiné l'élan amorcé depuis la dévaluation du franc CFA. L'impact de ces chocs s'est fortement ressenti sur les résultats en matière de convergence. Ainsi, la plupart des objectifs de convergence retenus dans le programme pluriannuel de convergence 2000-2002 avaient été fortement révisés à la baisse.

Pour le présent rapport, l'objectif essentiel est de parvenir au terme de la période de convergence au respect des critères communautaires de premier rang et ceux de second notamment ceux qui sont sous le contrôle direct des autorités budgétaires.

Par ailleurs, le choix des objectifs a été fait sur la base d'un scénario de moyennes performances surtout dans le domaine budgétaire pour tenir compte des effets défavorables d'éventuels chocs exogènes qui viendraient à être enregistrés.

Si pour les critères de premier rang le respect des normes à fin 2002 peut être envisagé, il n'en est de même pour les critères de second rang. Le respect des critères relatifs à la structure des dépenses est envisagé à fin 2002. Le programme, par contre, n'envisage pas le respect des critères relatifs au solde extérieur courant hors dons et au taux de fiscalisation. En effet, les écarts absolus existant entre les réalisations à fin 2001 et les normes communautaires fixées, sont relativement importants pour être totalement résorbés dans un moyen terme.

ANNEXES

Annexe 1 : Application Des Directives Relatives Au Cadre Harmonise Des Finances Publiques

Au titre des Directives n°**05/97/CM/UEMOA** et n°**06/97/CM/UEMOA**, une relecture des textes financiers est entreprise depuis 1997. cette relecture a abouti à l'adoption d'un projet de Loi de finances par le Conseil des Ministres. Selon le chronogramme initialement arrêté, ce projet de Loi devrait être examiné au cours de la session extraordinaire de mars 2001. Mais pour des questions d'ordre pratique notamment l'échéance du 1^{er} janvier 2002 qui devrait conduire à une transformation de cette Directive en Règlement, donc en texte d'application automatique dans les Etats, l'inscription de l'examen de ce dossier à l'ordre du jour de la session parlementaire a été finalement ajournée. Quant à la Directive 06/97, un décret portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique a été déjà adopté.

En ce qui concerne la Directive n°**04/98/CM/UEMOA** portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat, il est à noter que les dispositions qu'elle renferme s'apparentent dans bien des cas, à celles des textes en vigueur au Burkina Faso en matière de Nomenclature Budgétaire.

En effet, un rapprochement entre les Dispositions de la Directive communautaire et celles du Décret N°96-132/PRES/PM/MEF du 25 avril 1996 portant nomenclature générale du budget, en vigueur au Burkina Faso, révèle certes quelques différences mais aussi l'existence d'importants points de convergence entre ces deux textes.

Deux divergences majeures sont à signaler l'une portant sur la classification des recettes et l'autre sur les dépenses. En ce qui concerne la divergence portant sur les recettes, elle concerne surtout la classification des recettes notamment le nombre des titres et la méthode de classification par chapitre. Au niveau des dépenses, les divergences portent sur la classification par nature, notamment le contenu des titres.

Ces divergences peuvent être facilement corrigées et des dispositions pratiques sont en voie d'être prises en vue de les prendre en charge avant l'échéance communautaire fixée à cet effet qui est le 31 décembre 2001. Le Comité de travail, mis sur pied à cet effet, a déjà procédé à l'élaboration d'une table de correspondance entre la nomenclature comptable et budgétaire d'une part et entre le plan comptable, le budget et le TOFE d'autre part.

Une série de formations des agents directement ou indirectement concernés par la gestion budgétaire seront très prochainement entreprises. Elles concerneront les agents des directions centrales du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF), les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) des ministères et institutions et les autres acteurs notamment les membres de la commission chargées des finances (COMFIB) de l'Assemblée Nationale, les

magistrats de la Cour des Comptes, les Inspecteurs d'Etat, les Contrôleurs financiers, les Trésoriers, les gestionnaires de crédits délégués, etc.

Des écarts d'interprétations ont pu être constatés au niveau de certaines dispositions de la Directive. Ces dispositions identifiées devaient être discutées ou élucidées au cours d'une session nationale de formation des formateurs qui devrait être organisée sous l'égide de la Commission de l'UEMOA au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2001. Mais pour des diverses contraintes incombant à la Commission, cette session n'a pu jusque là être tenue.

Dans l'attente de la tenue de cette session de formation, des dispositions ont été prises pour la mise en place d'un noyau de travail, présidé par la Direction Générale du Budget. Ce noyau a déjà réfléchi sur les implications de l'application de cette Directive et surtout identifié des dispositions qui devraient être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2002. Mais des contraintes d'ordre technique n'ont pas permis la prise en compte effective de ces dispositions dans le projet de loi de finances élaboré. Néanmoins, les travaux qui ont été poursuivis ont abouti à l'élaboration d'un avant-projet de décret portant Nomenclature budgétaire de l'Etat. Cet avant-projet de texte est présentement en discussion avec les structures techniques concernées par l'application de la Directive.

S'agissant de la Directive N°**05/98/CM/UEMOA** relative au Plan Comptable de l'Etat, un plan comptable fortement inspiré des dispositions de cette Directive a été adopté et est en vigueur depuis 1999 au Burkina Faso. Des travaux sont entrepris en vue de la transcription de l'ensemble des dispositions de la Directive communautaire dans le droit burkinabé. Pour cela, des sessions de formations organisées à l'intention des agents et des partenaires notamment les régies de recettes ont déjà eu lieu. Sur le plan informatique, le logiciel CIE (Comptabilité Intégrée de l'Etat) conçu pour faciliter la comptabilisation des opérations qui est fonctionnel depuis janvier 2000 pourrait être opérationnel d'ici fin 2001.

Quant à la Directive N°**06/98/CM/UEMOA** relative à l'harmonisation des méthodes d'élaboration du TOFE, son application effective devrait entraîner pour l'essentiel au Burkina Faso, l'élargissement du champ du TOFE, le choix d'une périodicité trimestrielle d'élaboration du TOFE, l'utilisation de données comptables et celle d'un nouveau mode d'enregistrement des données.

En ce qui concerne le champ, le TOFE harmonisé a un champ couvert plus étendu que celui habituellement élaboré au Burkina Faso puisqu'il intègre, en plus de l'Administration centrale, les collectivités territoriales et les organismes autonomes. Au niveau des organismes autonomes, il y a les établissements publics à caractère administratif (EPA), les caisses nationales de sécurité sociale, de prévoyance et de retraites, les caisses autonomes d'amortissement et les fonds financés par les ressources de ces administrations publiques. Pour l'intégration de ces structures, le Comité mis sur pied travaille avec les structures nouvellement concernées afin de les amener à produire des données statistiques de manière régulière et suivant les normes comptables admises.

Les plus importants chantiers en attente d'être initiés concernent dans un premier temps l'élargissement du champ. Dans ce processus, la prise en compte des caisses de sécurité sociales, les collectivités territoriales et les organismes autonomes serait la plus difficile à réaliser au Burkina Faso. Néanmoins, il est prévu une action ciblée en vue de leur doter d'un plan comptable plus approprié et plus opérationnel fortement inspirée du plan SYSCOA.